

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

---

*Date de la convocation : 26 novembre 2021*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 56*

*Nombre de Conseillers en exercice : 56*

*Présidente de séance : Aziliz GOUEZ*

*Secrétaire de séance : Jean-Jacques LUMEAU*

**Présents (23) :** Bertrand AFFILE, Marie-Annick BENATRE, Sylvie CAUCHIE, François CHENEAU, Jean-Michel CRAND, Anthony DESCLOZIERS, Philippe EUZENAT, Laurence GARNIER, Aziliz GOUEZ, Jean-Sébastien GUITTON, Sylvain LEFEUVRE, Jean-Jacques LUMEAU, Catherine LUNGART, Michel MEZARD, Hervé NEAU, François OUVRARD, Pascal PRAS, Tristan RIOM, Fabrice ROUSSEL, André SALAUN, Rita SCHLADT, Franckie TRICHET, Bruno VEYRAND.

**Absents et excusés (32) :** Rodolphe AMAILLAND, Bassem ASSEH, Claude AUFORT, Laure BESLIER, Erwan BOUVAIS, Yan COURIO, Gwenola FRANCO, Jacques GARREAU, Céline GIRARD-RAFFIN, Michel GUILLARD, Jean-Yves HENRY, Franck HERVY, Jean-Pierre JOUTARD, Julie LAERNOES, Philippe LE CORRE, Florian LE TEUFF, Yvon LERAT, Pascal MARTIN, Rémy NICOLEAU, Barbara NOURRY, Nicolas OUDAERT, Céline PAILLARD, Stéphanie PAITIER, Jean-Claude PELLETEUR, Eric PROVOST, Jean-François RICARD, Johanna ROLLAND, David SAMZUN, Aymeric SEASSAU, André SOBCZAK, Jean-Louis THAUVIN, Claire TRAMIER.

**Absents et représentés (1) :** Valérie OPPELT donne pouvoir à Fabrice ROUSSEL.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

#### **Aziliz GOUÉZ**

Bonjour à tous, je vais commencer par faire un bref rappel du cadre de cette réunion. Vous vous souvenez peut-être que la simplification de la gouvernance du Pôle Métropolitain, à laquelle nous avons procédé en début de mandat, permet aux membres élus de l'atelier permanent de tenir le type de Comité syndical qui nous réunit aujourd'hui, sans que ne soit mobilisé à chaque fois l'exécutif du Pôle Métropolitain. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir excuser l'absence de la Présidente du Pôle Métropolitain (Johanna ROLLAND), ainsi que des vice-Présidents (David SAMZUN, Yvon LERAT et Rémy NICOLEAU). En revanche, je salue la présence de la Présidente du Pays de Blain, Madame Rita SCHLADT.

Lors du Comité syndical du 2 juillet dernier, nous avons convenu que l'atelier permanent des élus du Pôle Métropolitain se tiendrait aujourd'hui. Je rappelle que cet atelier permanent est le lieu où nous mettons au débat toutes les grandes questions relatives au modèle de développement de notre grand territoire. Cela va de questions qui touchent à l'accueil des populations à la question du logement, qui est une question brûlante et très largement devant vous, jusqu'à la façon dont nous nous organisons ensemble pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique. Nous aurons pleinement le temps de déployer ces discussions au long de l'année 2022, sans éviter les sujets difficiles, sur lesquels nous pourrions parfois avoir des divergences de point de vue ; ceci avant d'entrer dans le dur du processus réglementaire qui s'engagera l'année suivante, avec la révision du SCoT à proprement parler.

C'est tout l'intérêt de cet atelier permanent que d'être un lieu de construction de notre stratégie collective. C'est un lieu de discussions ouvertes et de déchiffrement des grands sujets qui sont au cœur de la vie de nos territoires, avant que ces sujets ne soient présentés pour arbitrage et décision en Bureau et en Comité. Aujourd'hui, nous ne sommes pas dans cette configuration, où les débats de l'atelier viennent nourrir les décisions du Comité syndical. En effet, nous allons commencer par un Comité syndical qui sera consacré presque entièrement à la vie administrative et juridique du Pôle Métropolitain. Il faut bien que les structures vivent et nous avons des décisions à prendre, notamment pour régler les relations du Pôle Métropolitain avec les structures partenaires, dont Loire-Atlantique Développement et nos deux agences d'urbanisme ; d'où l'adjonction de ce Comité syndical avant l'atelier permanent qui se tiendra à 15 h 00. Bien entendu, les conseillers syndicaux présents, qui se sont déplacés et qui ne sont pas membres de l'atelier permanent, sont invités à rester s'ils le souhaitent, pour participer aux débats.

Cela étant dit et le quorum requis étant réuni, nous pouvons ouvrir la séance.

#### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Je me permets de proposer à Jean-Jacques LUMEAU d'être le secrétaire de séance. Jean-Jacques, en es-tu d'accord ?

#### **Jean-Jacques LUMEAU**

Oui.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

#### Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 2 juillet 2021

##### **Aziliz GOUEZ**

Avez-vous des questions sur ce compte-rendu ?

Vous aurez vu, dans votre dossier, que figuraient les décisions prises par Madame la Présidente en vertu des délégations de compétences que lui a consenties le Comité syndical. La première concernait l'indemnisation de Madame Lola SANSAC qui a effectué, de janvier à juillet, son stage de fin d'étude au Pôle Métropolitain, avec beaucoup d'enthousiasme et d'application. Je me permets de saluer le travail de Lola SANSAC. Je sais que l'équipe du Pôle Métropolitain aurait souhaité qu'elle reste mais elle poursuit ses études.

La seconde concerne la procédure de modification n°1, relative à la loi Littoral. Par décision, Madame la Présidente a déterminé les modalités de mise à disposition au public de ce dossier de modification simplifiée.

Avez-vous des questions sur ces points ?

#### **Information : liste des décisions**

##### **Aziliz GOUEZ**

Nous allons passer à la première délibération.

#### **Délibérations**

#### **I. Délibération 2021-16 : installation de Madame Gwenola FRANCO et de Monsieur Tristan RIOM**

##### **Aziliz GOUEZ**

Cette première délibération concerne l'installation de deux nouveaux conseillers syndicaux.

Par délibération en date du 22 septembre 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres a désigné Madame Gwenola FRANCO pour remplacer Monsieur Vincent PLASSARD sur la liste d'élus délégués au Comité syndical.

Par délibération en date du 8 octobre 2021, le Conseil métropolitain de Nantes Métropole a désigné Monsieur Tristan RIOM, ici présent, pour remplacer Madame Delphine BONAMY sur

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

la liste d'élus délégués au Comité syndical. Je sais que Tristan a d'ores et déjà pris part aux discussions sur le thème de l'énergie.

Nous leur souhaitons la bienvenue. Madame FRANCO est retenue par des obligations professionnelles et n'est pas parmi nous. Il n'y a pas de vote sur cette délibération donc nous prenons acte de leur installation au sein du Comité syndical du Pôle Métropolitain.

### **II. Délibération 2021-17 : Approbation de l'augmentation de capital de la Société Publique Locale « Loire-Atlantique Développement »**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Le Pôle Métropolitain a été sollicité par courrier, par SPL Loire-Atlantique Développement, pour délibérer avant ce 31 décembre sur l'augmentation de son capital décidée par le Conseil départemental à hauteur de 2 000 000 €. Le Pôle Métropolitain est un actionnaire très minoritaire, puisqu'il dispose d'une seule action de 300 €, mais notre Conseil doit néanmoins, comme tous les autres membres de la SPL, autoriser l'augmentation de capital et renoncer à acquérir une part de ce nouveau capital.

Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?  
La délibération est adoptée.

### **III. Délibération 2021-18 : Décision modificative du budget n°1**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Cette décision modificative est motivée, d'une part par la prise en compte de la clôture du groupement de commandes « Ambition maritime » qui réunissait les villes de Saint-Nazaire et Pornichet, l'agglomération nazairienne et le Pôle Métropolitain. Aujourd'hui, ces collectivités partenaires ont engagé la phase opérationnelle. Les candidatures, pour l'appel à manifestation d'intérêts, sont en cours d'examen. La clôture des marchés subséquents engendre des moins-values en dépenses et en recettes, qu'il convient d'intégrer au budget du Pôle Métropolitain pour en assurer la sincérité.

La deuxième raison de cette décision est motivée par une correction d'imputation de la subvention du Pôle Métropolitain à trois communes du pays de Blain, pour un montant total de 37 500 €. Interrogée en juin dernier, la Trésorerie publique de Nantes avait donné une première imputation en fonctionnement, avant de se raviser en juillet dernier, après notre Comité du 2 juillet, pour finalement indiquer une imputation en section d'investissement, et non de fonctionnement. C'est un point assez technique. En tout cas, cette décision modificative n'a aucune incidence sur les participations de nos collectivités au budget du Pôle Métropolitain.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

Par ailleurs, il est vous demandé d'autoriser, dans l'attente du vote du BP 2022, le mandatement des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des engagements de 2021.

Enfin, cette décision modificative corrige une erreur de 360 € sur l'attribution 2021 du Pôle Métropolitain à l'AURAN lors du vote du BP. Si vous souhaitez des précisions sur l'action « Ambition Maritime » que nous clôturons, qui avait été un axe assez important du prochain mandat...

#### **Stéphane BOIS**

Je m'adresse à tous les élus, et notamment aux nouveaux élus de ce mandat, puisque c'est une initiative à laquelle a participé Pascal PRAS au nom du Pôle Métropolitain, qui regroupait les villes de Saint-Nazaire et de Pornichet, et Saint-Nazaire Agglomération dans le cadre d'un groupement de commandes pour définir une stratégie de transformation des 20 kilomètres de façade littorale qui vont de l'estuaire jusqu'à la moitié de la baie de Pornichet-La Baule. Cette stratégie est aujourd'hui intégrée par la Ville de Saint-Nazaire avec une « Ambition maritime et littorale » et s'est transformée en appels à manifestation d'intérêts qui sont en cours : un sur des appels à projets immobiliers (comme le site internet dédié) qui sont en cours d'examen et des places à prendre à « Initiatives Citoyennes », qui sont aussi en cours sur les villes de Saint-Nazaire et Pornichet.

Le budget total de l'opération prévisionnelle était de 972 000 €, avec des subventions venues du Conseil départemental de l'État au travers de la Caisse des Dépôts et Consignations, à hauteur de 329 385 €, dont une participation (dans ces 329 385 €) du Grand Port Maritime et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint-Nazaire. De fait, en solde, cela donnait 278 921 € pour le Pôle Métropolitain et 363 694 € pour les villes de Saint-Nazaire, Pornichet et la CARENE, réunies dans un partage entre ces trois collectivités.

Au final, nous aurons dépensé moins que prévu (848 000 €) et obtenu les mêmes subventions (329 000 €), ce qui fait que le reste à charge définitif pour le Pôle Métropolitain est de 237 000 €. Pour les autres collectivités, il est de 282 000 €. Pour cette année 2021, nous avons prévu au BP la réalisation d'une étude trois des concepteurs qui n'a pas été nécessaire, puisque les appels à manifestation d'intérêts sont partis. Nous avons une dépense d'investissement prévue à hauteur de 90 000 €, pour laquelle nous n'avons réalisé que 15 000 €. De fait, les recettes d'investissement prévues, à hauteur de 84 000 €, seront en réalité de 41 000 €. Ainsi, la décision modificative que vous avez devant vous permet, comme l'a souligné Madame la Présidente, d'ajuster tout cela, d'avoir un budget sincère et de ne pas avoir, au moment des résultats 2021 en juin 2022, de corrections à faire.

#### **Aziliz GOUÉZ**

Merci, Stéphane.

Avez-vous des questions sur ce que vient d'exposer Stéphane BOIS ? Des oppositions ? Pascal PRAS a une question.

#### **Pascal PRAS**

Je n'ai pas de question mais une remarque à faire : je ne prendrai pas part au vote.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

#### **Aziliz GOUÉZ**

Ni Sylvain LEFEUVRE, ni Pascal PRAS, ni Tristan RIOM, ni moi-même ne prenons part au vote ; Pascal PRAS étant Président de l'AURAN, Sylvain LEFEUVRE et moi-même vice-Présidents de l'Agence d'Urbanisme.

Avez-vous des abstentions ?  
Cette délibération est adoptée.

### **IV. Délibération 2021-19 : Arrêt des taux de remboursement forfaitaire des frais d'hébergement**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Ce sont des délibérations très techniques et politiques, comme vous le voyez, mais qui sont nécessaires à la vie du Pôle Métropolitain. Afin de faciliter les remboursements des frais d'hébergement des collaborateurs du Pôle Métropolitain et des élus du Pôle Métropolitain en mission, dans des conditions adaptées à la réalité du marché et de la nuitée d'hôtel en fonction de la taille des villes, le Comité syndical du Pôle Métropolitain peut arrêter des montants différents de ceux de la grille précédemment agréée.

Stéphane, à nouveau, veux-tu expliquer de quoi il s'agit ?

#### **Stéphane BOIS**

Le taux de base des remboursements des nuitées d'hôtel est à 70 €. L'un de nos EPCI, qui est Saint-Nazaire Agglomération, a déjà pris cette délibération modificative. Elle permet d'ajuster les prix des nuitées d'hôtel en remboursement des agents et/ou des élus qui sont en déplacement à :

- 90 € quand ils sont dans une grande ville (c'est-à-dire supérieure à 200 000 habitants ou des communes de la Métropole du Grand Paris, limitrophes à la ville de Paris) ;
- 110 € quand la nuitée est à Paris (petit-déjeuner inclus).

On vous propose la modulation possible, qui est définie par décret – il faut juste que les collectivités prennent l'avis –, dans des circonstances particulières, les communes ou agglomérations, sièges d'un colloque ou d'une journée nationale, où les prix (même si la ville est inférieure à 200 000 habitants) ont tendance à monter puisque la demande est plus forte que l'offre. Même en tarifs négociés, c'est arrivé au mois d'août à Saint-Malo aux Rencontres nationales des SCOT, où la nuitée était à 105 €, prix négocié par l'organisateur.

Cela permet de pouvoir rembourser les avances faites par les agents.

#### **Aziliz GOUÉZ**

Je précise que l'objet de cette réunion à Saint-Malo était la réunion de la Fédération nationale des SCOT. Ce n'étaient pas des vacances.

Avez-vous des oppositions sur cette délibération ? Des abstentions ?  
La délibération est adoptée.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

#### **V. Délibération 2021-20 : Arrêt de la liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable ou avant service**

##### **Aziliz GOUÉZ**

Tout aussi administrative, cette délibération concerne l'arrêt de la liste des dépenses pouvant être payées sans ordonnancement préalable ou avant service. Cette délibération pose que le Comité syndical doit délibérer sur les dépenses dont il autorise le mandatement sans ordonnancement préalable.

Pour le Pôle Métropolitain, cela est nécessaire pour ce qui concerne les contrats de téléphonie mobile, de prélèvement automatique des loyers des nouveaux locaux du Pôle Métropolitain du 2, allée Baco et également pour les cartes de recharge Sydego pour les Zoé de service. Vous trouverez le détail de ces dépenses dans la délibération des dépenses autorisées et limitées par décret.

Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?  
La délibération est adoptée.

#### **VI. Délibération 2021-21 : Avis sur la modification simplifiée n°1 du SCOT du Pays de Retz**

##### **Aziliz GOUÉZ**

Cette délibération concerne diverses désignations. Je vous propose de reporter l'examen de la délibération relative à l'avis sur la modification du SCoT du Pays de Retz en fin de comité, par cohérence, pour que l'on puisse la relier à un autre point qui concerne le Pays de Retz, à savoir l'information relative à la coordination entre nos deux SCoT sur l'élaboration de l'état initial de l'environnement.

#### **VII. Délibération 2021-22 : Désignations diverses**

##### **Aziliz GOUÉZ**

Il nous reste des désignations à renouveler, qui sont, pour partie, la conséquence de la première délibération que nous venons d'adopter : d'une part, le remplacement de Madame BONAMY par Monsieur RIOM dans l'atelier permanent et, d'autre part, suite à une refonte des statuts de l'ADDRN, qui a réduit le nombre de nos représentants à son Assemblée générale et Conseil d'administration de 2 à 1. Nous devons confirmer l'un de nos deux représentants

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

entre Michel MEZARD, ici présent, et Nicolas OUDAERT pour le Pays de Blain, qui est excusé puisqu'il doit assister à un enterrement dans sa commune du Gâvre. Michel, je comprends que vous en avez discuté et que tu acceptes cette représentation. Merci.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose de ne pas procéder au vote par bulletin secret. Avez-vous des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ?  
La délibération est donc adoptée.

### **VIII. Délibération 2021-23 : Approbation des conventions pluriannuelles d'objectifs 2022-2026 conclues avec l'AURAN et l'ADDRN**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Les deux précédentes conventions pluriannuelles avec nos Agences dataient de 2017 et arrivent à échéance au 31 décembre de cette année. Il convient donc de les renouveler. Pour rappel, ces deux Agences nous assistent dans l'évolution du SCoT, comme cela a été le cas pour ce qui concerne la modification de la loi Littoral pour l'ADDRN et du document d'aménagement commercial pour l'AURAN.

La feuille de route du Pôle Métropolitain, qui est en cours d'adoption par nos Conseils communautaires et qui a déjà été approuvée par les Conseils d'Erdre et Gesvres, du Pays de Blain le 3 novembre dernier, et d'Estuaire et Sillon le 9 novembre, nécessitera à nouveau l'expertise de nos Agences pour l'analyse des résultats du SCoT II et pour la révision et le passage au SCoT III, ainsi que pour d'autres sujets (dont le socle Énergie). Pour tous les grands sujets qui nous occupent, nous aurons besoin de l'expertise de nos Agences d'urbanisme. Ces deux nouvelles conventions ont un terme au 31 décembre 2026, soit six mois après le renouvellement des équipes municipales et communautaires.

Avez-vous des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?  
La délibération est donc adoptée.

### **IX. Délibération 2021-24 : Approbation de la convention de mise à disposition de services entre la CARENE et le Pôle Métropolitain Nantes Saint-Nazaire**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Depuis la création du syndicat mixte du SCoT en juin 2003, les services administratifs du Pôle Métropolitain sont mis à disposition du Pôle Métropolitain par Saint-Nazaire Agglomération. La précédente convention s'achevait le 31 décembre 2021 et a été prolongée d'un an, compte tenu du contexte sanitaire. Comme pour les Agences, cette nouvelle convention aura un terme au 31 décembre 2026.



## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

Stéphane, veux-tu dire un mot rapide sur l'organisation des services du Pôle Métropolitain, puisqu'il y a quelques évolutions ?

#### **Stéphane BOIS**

Cette convention met à disposition des postes : un poste de Direction et trois postes de direction de projet :

- Claire MOULINIÉ, qui va venir ici pour présenter la prochaine délibération, en charge de la planification stratégique ;
- Laurie-Mai DENOUX, en charge du développement territorial ;
- un futur collaborateur qui arrivera le 3 janvier, en charge de la direction de projets économiques.

Nous sommes en recomposition sur le volet « mobilité ». En charge de la mobilité, nous avons un collaborateur d'Erdre et Gesvres qui était mis à disposition à 0,2 ETP mais, eu égard à la charge au sein de sa Communauté de Communes, il ne peut plus assumer ses fonctions. Nous sommes donc en recherche d'une solution alternative.

Dans la convention de la CARENE que vous avez, figurent aussi tous les services support qu'apporte la CARENE pour la gestion de nos paies, du service « marchés », du service d'ordonnancement comptable, de la gestion du parc informatique, etc. Ce sont tous les services support qui sont assurés par la CARENE et qui sont remboursés à l'année N+1 par le Pôle Métropolitain ; la CARENE faisant l'avance d'une année de fonctionnement, de l'ordre d'environ 300 000 € chaque année.

#### **Aziliz GOUÉZ**

Avez-vous des oppositions à cette délibération ? Des abstentions ?  
La délibération est donc adoptée.

### Informations

**Groupement de commandes pour l'élaboration des états initiaux de l'environnement des SCOTs des rives nord et sud de l'Estuaire de la Loire, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet de bonne santé environnementale du territoire estuarien, coordonné avec le Pays de Retz (délibération pour lancement consultation en janvier 2022 en Bureau)**

#### **Aziliz GOUÉZ**

Cette délibération est la plus substantielle de ce Comité syndical. Cela paraît technique mais c'est intéressant puisque ce dialogue entre les deux rives de la Loire (nord et sud) est nouveau et touche vraiment à notre vision du territoire et à la cohérence de cette vision.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

Je vous propose que Claire MOULINIÉ nous détaille l'analyse technique et nous propose une nature d'avis.

#### **Claire MOULINIÉ**

Merci. Nous avons reçu pour avis, le 11 octobre dernier, le projet de modification simplifiée du SCoT du Pays de Retz. Il faut savoir que le SCoT du Pays de Retz est entré en révision générale depuis le mois de juin dernier mais il mène une modification de procédure simplifiée pour intégrer notamment les dispositions de la loi Littoral contenues dans la loi Élan, comme nous le faisons de notre côté dans le SCoT Nantes Saint-Nazaire.

Comme le SCoT Nantes Saint-Nazaire, le SCoT du Pays de Retz répond déjà partiellement aux exigences de la loi Élan en matière d'application de la loi Littoral. Néanmoins, il y avait nécessité d'identifier ce que l'on appelle les secteurs déjà urbanisés (ce qui correspond aux hameaux) constructibles au titre de la loi Littoral dans le SCoT. Sur le SCoT du Pays de Retz, 16 communes sont concernées par les dispositions de la loi Littoral. La carte projetée identifie les communes qui sont concernées au titre de leur proximité de l'Estuaire, du littoral évidemment, mais également du lac de Grand-Lieu.

La méthodologie définie par le Pays de Retz, avec lequel on a travaillé et échangé techniquement pendant ces procédures d'élaboration, est sensiblement identique à celle définie dans le cadre du SCoT Nantes Saint-Nazaire, pour identifier les secteurs déjà urbanisés. Sur 115 secteurs analysés, ils en retiennent 36 pour ce projet de modification simplifiée.

On vous propose, pour ce projet pour lequel on est sollicité, d'émettre un avis favorable.

#### **Aziliz GOUÉZ**

Avez-vous des questions sur ce que vient de présenter Claire MOULINIÉ ?

#### **Sylvain LEFEUVRE**

Pour information, quelle taille de hameau a été retenue ? Une trentaine de logements ?

#### **Claire MOULINIÉ**

Au minimum 30 bâtis et 20 logements. En fait, il y a déjà de la jurisprudence sur les hameaux constructibles en loi Littoral et le minimum, en jurisprudence, est d'une vingtaine de logements.

#### **Aziliz GOUÉZ**

Merci. D'autres questions ?

Je me permets d'insister sur ce dialogue régulier qui s'est instauré entre l'équipe de direction du PETR du Pays de Retz, d'une part, et l'équipe du Pôle Métropolitain de l'autre, depuis un an. Vous vous êtes rencontrés à plusieurs reprises. Nous avons déjà pris ensemble un avis coordonné sur le projet « SAGE Estuaire de la Loire » et nous devrions avoir, dès le mois de janvier, une réunion des deux exécutifs. Nous en avons parlé lors de la dernière réunion du contrat de réciprocité avec le Pays de Retz. En effet, les élus de part et d'autre (du nord et du sud) ne se connaissent pas nécessairement.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

C'est donc une dynamique plutôt intéressante et cette révision quasi simultanée des deux SCoT nous donne vraiment l'opportunité de penser de façon coordonnée l'avenir de l'Estuaire. On sait que c'est un énorme sujet qui touche à l'avenir du Grand Port, dont le modèle économique est très largement assis sur les énergies carbonées. Il y a une question sur l'avenir de la raffinerie et l'on a une centrale de charbon à Cordemais qui est en train de fermer. Ainsi, cette question sur l'avenir du port et de la façon dont on gouverne ensemble l'Estuaire est centrale. On ne peut pas la penser, chacun de son côté, de façon disjointe. Il y a vraiment un enjeu de coordination autour de ces questions qui touchent à l'avenir économique et environnemental de ce territoire. Cela a des conséquences massives en termes d'emplois et de capacité à garder le port comme la porte d'entrée de l'économie mondiale. Tout cela pose question.

Le premier – petit – acte qui démontre la volonté partagée de travailler ensemble est que le PETR et le Pôle Métropolitain ont décidé de se réunir au sein d'un groupement de commandes, pour procéder ensemble à l'élaboration des états initiaux de l'environnement des SCoT des rives nord et sud de l'Estuaire. C'est une procédure obligatoire.

Le deuxième objet de ce groupement de commandes touche à une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un projet de bonne santé environnementale du territoire estuarien qui, lui aussi, sera coordonné avec le Pays de Retz.

Je passe la parole à Laurie-Mai DENOUX, qui s'est assise à côté de moi.

#### **Laurie-Mai DENOUX**

Je vais donner quelques détails d'un cadre d'intervention qui va se préciser, qui débute, comme l'a dit Aziliz GOUEZ qui l'a présenté. À l'occasion de l'avis à donner sur le « SAGE Estuaire de la Loire », des séances de travail se sont organisées pour pouvoir partager l'avis, ce qui a permis de pointer du doigt un certain nombre de sujets d'intérêts communs avec le PETR du Pays de Retz, et notamment la question environnementale, puisque les écosystèmes estuariens sont interdépendants et ne se limitent pas aux frontières administratives. En déclinant les calendriers réglementaires de révision des SCoT, il se trouve que l'on a une vraie opportunité de pouvoir conduire en commun une partie du volet environnemental.

Il est donc proposé de ne retenir qu'un seul et même bureau d'études pour élaborer les états initiaux de l'environnement des deux SCoT (rives nord et sud) de la Loire et de profiter d'avoir un bureau d'étude commun pour interroger les méthodes d'animation qui nous permettraient de travailler ensemble sur un vrai projet de bonne santé environnementale de l'Estuaire. On a l'exercice réglementaire où chacun aura son état initial de l'environnement, pour lequel c'est plus un effet d'opportunité de se dire : « On prend un seul et même bureau d'étude qui porte le même regard sur les deux rives et qui, de fait, pourra pointer du doigt plus facilement les interdépendances fonctionnelles entre les espaces ». On confie à ce même bureau d'étude, ou ce groupement de bureaux d'étude, le soin de nous suggérer des méthodes de dialogue sur le fond et la forme, avec le Pays de Retz.

Concrètement, une *slide* présente les premiers contours possibles des missions que l'on pourrait leur confier. Un premier champ est l'actualisation de la connaissance de l'état

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

environnemental estuarien. C'est à la fois l'exercice réglementaire mais on peut d'ores et déjà envisager d'aller plus loin en se disant : « On a l'état initial de l'environnement, qui est une photographie au temps T, qui est une obligation à créer, mais on peut aussi essayer de projeter ce qui est en train de se passer, c'est-à-dire l'état futur de l'environnement quoi que l'on fasse ». Cela serait une photographie projetée dans le temps, qui constitue un socle pédagogique et de connaissances partagées, qui permette de pointer les interdépendances et les zones à enjeux un peu précises sur les rives nord et sud de la Loire.

Un deuxième volet d'intervention porterait sur l'identification de pistes d'actions opérationnelles. On entend, que ce soit dans les instances d'ici ou dans les instances au sud, un besoin de compréhension pour savoir quels sont les leviers. Ce n'est pas le tout de se dire que l'environnement se dégrade et que la biodiversité change, mais comment fait-on pour accompagner cela ? Ce serait l'objet de ce deuxième volet d'étude, indépendamment des projets politiques. En effet, dans le cadre de la révision du SCoT, on a l'exercice formel de l'état initial de l'environnement mais on a aussi quelque chose qui s'appelle « l'évaluation environnementale ». Celle-ci précise que : « Si l'on a tel projet, voilà l'impact sur l'état initial de l'environnement » mais c'est quelque chose dont on – collectivement avec le Pays de Retz – considère que cela doit rester chacun chez soi. C'est vraiment un volet d'étude indépendamment du choix du projet politique. Le but est vraiment de comprendre : « Je fais des choix sur l'urbanisation, je ne suis pas en train de dire que je l'ai fait. Par exemple, j'imperméabilise, je consomme de l'espace. Quel impact cela a-t-il sur mon environnement ? ». Ce sont des éléments pédagogiques universels que l'on considère extrêmement importants, en amont de la prise de décision politique et du choix du projet de développement qui devrait être débattu chacun dans son SCoT.

C'est quelque chose qui met vraiment en lumière les volets d'action, qui donne à voir les panoramas possibles d'actions. Cela décrypte aussi un concept – dont vous avez peut-être entendu parler mais qui ne nous semble pas encore très connu – qui sont les « solutions fondées sur la nature ». C'est un concept largement porté au niveau des instances internationales, qui recouvre énormément de choses. Il permet de valoriser les appels à projets nationaux, régionaux, etc. et d'inciter les collectivités à se saisir de ce concept. On propose que l'étude conduite avec le Pays de Retz soit aussi l'occasion de bien cerner ce dont il s'agit et la façon dont cela interroge les politiques publiques locales, et son application possible sur l'Estuaire de la Loire. On identifie également les bonnes pratiques puisqu'il existe des choses qui se font et qui peuvent nous inspirer. On confie aussi au bureau d'étude le soin de les identifier, ainsi que des retours d'expérience qui soient applicables aux territoires. Enfin, toujours, dans la visée « décryptage et partage » d'une vision décryptée, il y a un repérage d'acteurs et de sources de financement à mobiliser pour les leviers d'action identifiés.

Enfin, un troisième volet est plutôt d'animation et d'accompagnement des instances élues, dans l'idée de partager un même niveau de connaissance et de préparer les dimensions environnementales des SCoT de l'Estuaire, de manière coordonnée. Concrètement, ce sont des propositions et – si l'on y vient – de l'animation d'instances élues, croisée avec le PETR du Pays de Retz autour du sujet « Bonne santé environnementale de l'Estuaire de la Loire ». On espère qu'il y aura beaucoup de renseignements et de décisions à prendre, issues du travail d'étude.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 3 décembre 2021

En termes de calendrier, l'idée est de préciser tout cela et de le travailler. En effet, un Pôle représente beaucoup d'interlocuteurs, mais deux Pôles représentent deux fois plus d'interlocuteurs associés au cadrage. Début janvier, il faut que l'on puisse proposer quelque chose de détaillé sur le contenu, pour lancer à la fois le groupement de commandes et la consultation de marché au premier trimestre 2022.

#### **Aziliz GOUÉZ**

Merci, Laurie-Mai.

Je trouve surprenant que ce dialogue débute seulement maintenant, mais il y a certainement de bonnes raisons. Je ne vais pas ouvrir ce débat.

Je vois Jean-Sébastien GUITTON dans la salle et je voulais évidemment préciser que tout cela se ferait en concertation avec le SYLOA.

#### **Jean-Sébastien GUITTON**

J'avais prévu de demander la parole. Je trouve cette démarche vraiment très bien, mais on peut en effet s'étonner qu'elle n'ait pas eu lieu avant. En tout cas, c'est bien qu'elle ait lieu. La manière dont c'est abordé est intéressante. C'est sûr, au cœur de l'Estuaire, qu'il y a la Loire. Vous avez parlé du SAGE et l'une des orientations du nouveau SAGE est de veiller à la présence d'une gouvernance de l'Estuaire sur la politique de l'eau. Le SAGE reconnaîtra, dans sa version finale, que le reste des enjeux de gouvernance n'est évidemment pas du ressort du SYLOA, en particulier de la structure porteuse du SAGE que je préside. C'est important qu'il y ait cette vision globale sur l'Estuaire de la politique de l'eau. C'est vraiment une orientation forte du nouveau SAGE.

Je pense que c'est le lieu pour que cette réflexion se fasse et c'est assez fondamental que le SYLOA et la Commission Locale de l'Eau y soient pleinement associés. En effet, si l'on veut être efficace, il faut que tout se fasse ensemble. On en avait parlé il y a quelques mois donc des choses avancent, ce qui est très bien, mais il ne va pas falloir oublier de remettre la Commission Locale de l'Eau et la SYLOA dans le wagon, sinon on risque de ne pas fonctionner efficacement.

#### **Aziliz GOUÉZ**

C'est bien prévu et ce sujet fera aussi l'objet des débats de l'atelier permanent des élus, auquel nous allons passer sans tarder.

Je ne crois pas qu'il y ait de vote sur cette dernière délibération.

À moins que vous n'ayez des questions, nous allons clore ce Comité syndical. Je renouvelle l'invitation aux conseillers syndicaux, qui ne seraient pas membres de l'atelier permanent, à rester s'ils le souhaitent.

Pour ceux qui s'en vont, bonne journée et bon week-end.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*